**L’impact environnemental des sacs d’emballage de fruits et légumes**

L’ADEME publie ce jour un avis sur l’impact environnemental des sacs d’emballage des fruits et légumes proposés dans les magasins alimentaires. Cet impact trouve sa source dans leur fabrication, leur utilisation, leur gestion en fin de vie et leur abandon éventuel dans la nature. L’ADEME recommande de rendre payante leur mise à disposition et de privilégier les sacs réutilisables.

**Depuis le 1er janvier 2017,** les commerçants ne peuvent plus proposer de sacs en plastique à usage unique sauf s’ils sont biosourcés et compostables en compostage domestique. Par ailleurs, la présence de la mention "biodégradable" sur certains de ces sacs a pu induire le consommateur en erreur, ce dernier considérant trop souvent qu’il peut être jeté dans la nature sans conséquence.

**Ainsi, l’Agence recommande de retirer cette mention et que soit spécifié "Ne pas jeter dans l’environnement" sur tous les sacs.**

**La réduction de l’impact grâce à des changements de comportements faciles à mettre en place**

L’impact environnemental des sacs d’emballage pourrait être réduit avec la mise en place de bonnes pratiques comme le réemploi effectif des sacs réutilisables. En effet, un sac prévu pour être réutilisé mais qui ne l’est pas va présenter une épaisseur plus importante et par conséquent plus d’impacts sur l’environnement. Pour que le réemploi soit réel la conception du sac doit prendre en compte sa praticité, sa résistance, la facilité de le nettoyer (en machine à laver par exemple pour les sacs en tissu), la facilité d’ouverture/fermeture, le volume utile.

L’ADEME recommande par ailleurs, pour inciter le changement de comportement en faveur de sacs réutilisables, de rendre payant la mise à disposition des sacs d’emballage fruits et légumes. Cela amènera l’utilisateur à porter une plus grande attention à l’utilité de prendre un sac et contribuera à favoriser le réemploi de ces sacs. Cette recommandation peut être élargie à l’ensemble des sacs mis à disposition dans tous les lieux de vente.

L’article complet sur

[**ADEME - Communiqué complet- 2019-11-14**](https://presse.ademe.fr/2019/11/avis-de-lademe-limpact-environnemental-des-sacs-demballage-de-fruits-et-legumes.html)